

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 V. 190 Vœu relatif à l'information sur les implantations d'antennes relais auprès des locataires du parc social Parisien.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la nouvelle Charte relative à la téléphonie mobile prise entre la Ville de Paris et les quatre opérateurs ;

Considérant la diminution du seuil d'exposition maximale et en conséquence, l'augmentation du nombre d'antennes-relais à Paris, notamment du fait de l'implantation de près de 300 antennes-relais supplémentaires en raison de l'arrivée du nouvel opérateur Free Mobile ;

Considérant les craintes des habitants lors de l'installation de ces antennes à proximité de leurs lieux de vie ;

Considérant qu'une meilleure information des habitants peut contribuer à une meilleure acceptation de l'implantation des antennes-relais ;

Sur la proposition de Mme Claire de Clermont-Tonnerre, Mme Laurence Douvin et des élus du groupe UMPPA,

Emet le vœu que :

M. le Maire de Paris rappelle à tous les bailleurs sociaux dépendants de la Ville de Paris leur obligation d'informer leurs locataires des projets :

- d'implantation d'antennes-relais sur leurs immeubles ;
- de modifications d'antennes existantes.